



## OFFRE D'EMPLOI      ACCORDERIE DE PONTCHARRA

L'Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie, située à Pontcharra 38530, recherche son **coordonateur (trice)**, en prévision du départ à la retraite de la salariée actuelle.

- **Nos valeurs**

L'Accorderie est une structure relevant de l'économie sociale et solidaire.

Elle met en relation des personnes d'un même territoire, à travers des échanges de services, des ateliers collectifs, des moments conviviaux dans le but de créer un lien social et de la solidarité.

L'Accorderie fêtera ses 10 ans en 2026 et s'est lancée dans une démarche visant à l'obtention de l'agrément EVS (espace de vie sociale) attribuée par la CAF.

- **Missions principales**

Accueil individuel : assurer la mise en lien et l'expression du public accueilli.

Collectif : assurer le montage des différents projets issus des réflexions du public.

Assurer la dynamique de l'organisation en lien avec les différentes commissions.

Assurer le suivi administratif de l'association.

Participation active à la démarche EVS.

- **Formation et expérience**

Niveau Bac+2 avec une expérience de terrain dans une petite structure associative qui œuvre dans le lien social et la démarche collective.

- **Compétences et qualités requises**

Sens du relationnel : écoute, bienveillance, ouverture d'esprit et discrétion.

Capacité d'adaptation dans un esprit bienveillant, autonomie, travail en équipe et sens de l'organisation.

Maîtrise des outils informatiques de base.

- **Informations pratiques**

Contrat à durée indéterminée à temps partiel (4/5 temps) : répartition sur la semaine à négocier. Rattachement au conseil collégial.

Période de tuilage avec la salariée actuelle et accompagnement par un binôme constitué d'un accordeur et un administrateur.

Lieu de travail : 335 rue des Méttanies 38530 PONTCHARRA

- **Rémunération**

Salaire de 1600 € brut mensuel

Convention collective ECLAT n°3246

Poste évolutif en fonction de l'état d'avancement de la démarche EVS.

Envoyer votre CV et lettre de motivation avant le 30 avril 2026 à l'adresse suivante :

[accord.heures@gmail.com](mailto:accord.heures@gmail.com)